



Complément Release Notes 4.1

RELEASE NOTE 4.1 (RPC 4.0.4)
Réalisé 03.10.2022

Auteurs:
Samantha Doninelli (Office fédéral de la santé publique)
Fabio Toschini (Office fédéral de la santé publique)



1 Table des Matières

1	Table des Matières.....	2
2	Introduction	3
3	Désignations Commerciaux supplémentaires	3
4	Numéros d'Articles	3
5	Classification GHS	3
6	Descripteurs	4
7	Aperçu.....	5



2 Introduction

Le document suivant a été produit afin d'informer les utilisateurs des nouvelles fonctionnalités qui seront publiées avec la version 4.1 le 05.10.22. Une nouvelle version plus complète du manuel d'utilisation sera publiée d'ici la fin du projet de modernisation du registre des produits chimiques (RPC).

3 Désignations Commerciales supplémentaires

À partir de cette version, il sera possible d'annoncer un produit en saisissant le nombre souhaité de noms commerciaux supplémentaires. En particulier, ils ne seront plus liés à une langue spécifique. Pour ce faire, utilisez les codes suivants.

```
<p:tradeNames>  
  <tradeName>nom Secondaire</tradeName>  
  <tradeName>nom Secondaire</tradeName>  
</p:tradeNames>
```

Remarque : Il est prévu de maintenir la rétrocompatibilité avec les codes précédents pour les désignations secondaires au moins jusqu'à la fin de 2023. Cependant, nous vous recommandons d'adopter la version actualisée des codes dès que possible.

4 Numéros d'Articles

Une autre nouveauté introduite est la possibilité de communiquer également les numéros d'articles en utilisant le format XML.

Pour saisir un numéro d'article via MMT, utilisez les codes suivants

```
<p:applicantItemNumbers>  
  <applicantItemNumber>215425995001</applicantItemNumber>  
  <applicantItemNumber>215425995003</applicantItemNumber>  
</p:applicantItemNumbers>
```

Remarque : Il est possible d'annoncer autant de numéros d'articles que nécessaire.

5 Classification GHS

S'il s'avère nécessaire d'annoncer l'une des classifications suivantes sans phrase H, Division des explosifs 1.6, Peroxite organique de type G ou Substances et préparations autoréactives de type G, il est désormais également possible de le faire via une annonce XML. Plus précisément, seul le code de catégorie SGH doit être inséré comme indiqué dans l'exemple suivant, en omettant le sous-nœud pour la phrase H ¹.

```
<p:classificationGhs explicitNotClassified="false">
```

¹ Une liste complète des codes pour les classifications et les phrases H se trouve dans l'annexe 9.9 Annexe : Classification - Codes des classes de danger, qui se trouve dans le [manuel d'utilisation](#) complet.



```
<cl:hazardCategoryGhs category="EXP-D1.6"/>  
<cl:hazardCategoryGhs category="OPO-TG"/>  
<cl:hazardCategoryGhs category="SRS-TG"/>  
</p:classificationGhs>
```

6 Descripteurs

Déjà avec les vieilles versions, il était possible de signaler si un produit contient des substances nocives pour l'environnement ou s'il est utilisé pour la production de produits chimiques supplémentaires. Cependant, le manuel publié contient quelques inexactitudes. Les codes à utiliser pour déclarer ces produits sont les suivants et non ceux du manuel de la version 3.0 :

- **zwischenprodukt** Substances fabriquées et utilisées exclusivement pour la production chimique et transformé si nécessaire en une ou plusieurs autres substances.
- **environnement** Une substance est considérée comme dangereuse pour l'environnement si elle répond aux critères de classification des risques environnementaux énoncés dans la CLP (Partie 4 Annexe I CLP)

```
<p:descriptors>  
  <p:descriptor value="UNKNOWN" code="nanoparticles"/>  
  <p:descriptor value="TRUE" code="pbt"/>  
  <p:descriptor value="FALSE" code="svhc"/>  
  <p:descriptor value="TRUE" code="vpvb"/>  
  <p:descriptor value="TRUE" code="zwischenprodukt"/>  
  <p:descriptor value="TRUE" code="environnement"/>  
</p:descriptors>
```

Attention : Les descripteurs "nanoparticules" et "environnement" impliquent la présence d'un composant dangereux pour l'environnement et, dans le cas des annonces de substances, exigent que la quantité mise sur le marché annuellement (`marketedAmount="LESS_1_T"`) soit indiquée dans le nœud `<p:product ...>`.

En outre, à partir de cette version, les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques annoncées avec le descripteur `code="pbt"` ne nécessitent plus la déclaration de la quantité mise sur le marché annuellement `marketedAmount="LESS_1_T"`.



7 Aperçu

Tu trouveras ci-dessous un exemple d'annonce fictive incluant les nouveaux nœuds afin d'avoir une vue d'ensemble et les niveaux dans lesquels ils doivent être placés.

```
<p:product status="DISPATCHED" action="INSERT"
marketedAmount="NON ENVIRONMENTAL HAZARD"
stateOfMatter="LIQUIDE" isKitComponent="true"
removedFromMarketAt="2000-10-10">

  <p:id id="TestId10000" official="false" type="Biocide"/>

  <p:primaryName>Désignation principale (Nom du produit)</p:primaryName>

  <p:tradeNames>
    <tradeName>Désignation secondaire</tradeName>
    <tradeName>Désignation secondaire</tradeName>
  </p:tradeNames>

  <p:approvalNumber>Numéro d'autorisation (seulement
  PPIP!)</p:approvalNumber>

  <p:remark>Remarque</p:remark>

  <p:usage>
    <u:usagecode>Usages prévus</u:usagecode>
  </p:usage>

  <p:eanNumbers>
    <ean>101</ean>
  </p:eanNumbers>

  <p:applicantItemNumbers>
    <applicantItemNumber>215425995001</applicantItemNumber>
  </p:applicantItemNumbers>

  <p:manufacturer>Adresse du fabricant chimique</p:manufacturer>

  <p:consumer industry="true" public="false"/>
  <cl:labelingGhs signalword="GEFAHR">

  <p:formulation>Composition</p:formulation>

  <p:descriptors>Descripteurs</p:descriptors>

  <p:biocideUsage>Type de produit biocide</p:biocideUsage>

  <p:classificationGhs>Classification</p:classificationGhs>

  <p:contactInformation>Informations de contact</p:contactInformation>

</p:product>
```